

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2017

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 14

Procurations de vote : 4

Convocation faite et affichée le : 1 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Gilles AUGER, Christelle FOLLIOU, Thierry HELIE, Yolande JORE, Annie KERAUDREN, Gilbert LARSONNEUR, Philippe LE BORGNE, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE, Annie MOTTIER, Daniel SIMON, Adèle AUBAUD.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Jean-François CLAUDE donne pouvoir à Jean LEPETIT, Gilbert DOUCET donne pouvoir à Gilbert LARSONNEUR, Paul LECERF donne pouvoir à Christelle FOLLIOU, Gilbert PELLETIER donne pouvoir à Viviane LETERRIER.

ABSENTE EXCUSÉE :

Fabienne BARBEY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Adèle AUBAUD est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 40.

- **Remerciements**

Par courrier du 23 octobre 2017, le Conseil Départemental remercie le conseil municipal pour l'aide apportée durant les Traversées Tatihou ainsi que pour le soutien financier.

12) Demande de subvention Région – Construction d’une école de voile à Saint-Vaast-la-Hougue

Monsieur Thierry Hélie se pose la question de la récupération de la TVA en raison du fait que le terrain sur lequel sera construit l’école de voile n’appartient pas à la mairie.

Monsieur Gilbert Larsonneur émet l’idée, pour pallier ce problème, de présenter le budget TTC.

Un projet susceptible d’obtenir des financements de la part du Conseil Régional de Normandie a été identifié :

Il s’agit de la construction d’une école de voile à Saint-Vaast-la-Hougue pour un montant HT de 850 050 € et TTC de 1 020 060 €.

Cette école de voile serait située à l’emplacement de l’actuelle école de voile, sur le Domaine Publique Maritime, la commune détenant une Autorisation d’Occupation Temporaire.

Du fait de la non propriété du terrain sur lequel serait construite cette école de voile et du risque en découlant de ne pouvoir récupérer la TVA, il est proposé de présenter le budget TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Adopte** le principe de demande de subvention de la part du Conseil Régional de Normandie pour la construction d’une école de voile à Saint-Vaast-la-Hougue pour un montant TTC de 1 020 060 € au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

Le coût estimatif du projet TTC, Maitrise d'œuvre comprise : 1 020 060 € qui se répartissent ainsi :

- Travaux : 750 050 €
- Divers (dont assainissement ; EU, EP, sondages, taxes d'urbanisme, coordination SPS, contrôle technique, Assurances, thermicien, EDF, insertions, frais divers...) : 25 000 €
- Maitrise d'œuvre : 75 000 €

Financement	%	Montant en €
Europe		
<i>(Leader et Contrat Cadre Action Territoriale</i>	4.9 %	50 000 €
Etat		
<i>FSIL</i>	19.6 %	200 000 €
<i>DETR (30 % plafonné)</i>	4.9 %	50 000 €
Région		
<i>Subvention</i>	39.3 %	401 048 €
Département CPS		
<i>CPS</i>	11.3 %	115 000 €
Autres financeurs		
<i>Auto-financement</i>	20 %	204 012 €
Recettes nettes (dont amortissement)		
TOTAUX		1 020 060

- **Donne délégation** au Maire pour monter le dossier de demandes de subventions correspondant et les solliciter auprès de la région.

Monsieur Gilbert Laronneur demande des précisions sur le bénéfice des occupations de domaine concernant les terrasses sur les quais. Monsieur le Maire répond que la SPL va reprendre à son bénéfice et selon sa décision, les redevances de ces terrasses.

Madame Adèle Aubaud s'interroge sur l'évolution du port, Monsieur Gilles Auger répond que les pontons sont ou seront tous changés, pour 780 000 € d'investissements, le dévasement sera fait, mais de nombreuses contraintes sont à prendre en compte. **Au final, de gros investissements sont réalisés par le département sur ce port.** Il précise aussi que cette collectivité a de toute façon plus de moyens que la mairie pour entretenir les quais et que, concomitamment, des recettes doivent rentrer.

Monsieur le Maire précise que le département a également décidé d'augmenter le prix de la journée d'occupation des caravanes durant la fête foraine. C'est une décision qui risque de ne pas être simple à appliquer.

Monsieur Gilles Auger précise qu'un sujet d'inquiétude peut être l'entrée des ports de la Manche dans la SPL : Barfleur, Granville-port de commerce, Barneville Carteret... ces ports ne font pas tous des bénéfices et, dans les années à venir, il pourra être plus difficile d'équilibrer les comptes.

La séance est levée à 23h40.

Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;*
- date de sa publication.*

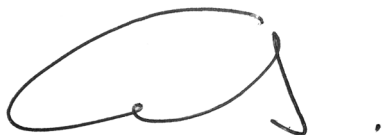
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Par ailleurs, le présent compte-rendu est susceptible de recours dans les mêmes conditions.

**Le Maire,
Jean LEPETIT**

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a short vertical stroke.

**La Secrétaire de Séance,
Adèle AUBAUD**

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a short vertical stroke.

NOM PRENOM	Signature / Raison de l'absence
AUBAUD Adèle	Secrétaire de séance
AUGER Gilles	
BARBEY Fabienne	Absente, pas de procuration
CLAUDE Jean-François	Absent, donne procuration à LEPETIT Jean
DOUCET Gilbert	Absent, donne procuration à LARSONNEUR Gilbert
FOLLIOT Christelle	
HELIE Thierry	
JORE Yolande	
KERAUDREN Annie	
LARSONNEUR Gilbert	
LE BORGNE Philippe	
LECERF Paul	Absent, donne procuration à FOLLIOT Christelle
LEPETIT Guy	
LETERRIER Viviane	
MALEZIEUX-MADOIRE Aurore	
MOTTIER Annie	
PELLETIER Gilbert	Absent, donne procuration à LETERRIER Viviane
SIMON Daniel	